



Conceptions, motivations et conséquences de la tricherie dans les jeux vidéo en ligne

par Gabrielle Trépanier-Jobin
doctorante en communication, UQAM



Questions

- En fonction de quels critères les joueurs qualifient-ils une pratique de tricherie?
- Qu'est-ce qui incite les joueurs à tricher ou à ne pas tricher? Sur quels principes repose leur motivation?
- À quelles conséquences les joueurs risquent-ils de faire face s'ils se font attraper?



Conceptions de la tricherie

Formes de tricherie auxquelles les joueurs font allusion:

- *exploit, hack, bot, macro, addon*
- voler, arnaquer
- avoir recours à de l'aide extérieure (*msn, ami, etc.*)
- acheter/vendre des items, avatars et devises en monnaie réelle



Conceptions de la tricherie critères juridiques

Déterminer l' action qu' une pratique exerce sur les règles du jeu (Pesqueux, 2009: 227-228):

- contourne les règles
- joue avec les règles
- profite de la marge d' imprécision des règles



Conceptions de la tricherie critères juridiques

Tricher c'est:

- « aller à l' encontre », « aller au-delà » (NG-M-24)
- « briser » (PAB-M-29)
- « enfreindre » les règles (AD-M-32)

Pratique qui ne relève pas de la triche:

- exécutée « à l' intérieur des règles existantes » (GA-M-28)
- « possible dans les normes du jeu » (ID-M-32)



Conceptions de la tricherie critères juridiques

Les joueurs associent la triche aux pratiques:

- « illégales » (ID-M-32), « interdites » (DL-M-22)
- « réprimandées » (JFJ-M-31)
- qui mènent à un « avertissement » (DL-M-22), un « bannissement » (PAB-M-29), ou une « exclusion automatique du jeu » (JFJ-M-31)



Conceptions de la tricherie critères moraux

Évoquer des concepts tels que:

- l'injustice, la partialité, le favoritisme (SL-M-26)
- le mérite (NG-M-24) ou l'honnêteté (MG-F-20)
- « avantage injuste » (SB-M-18)
- « indice de corruption morale » (ID-M-32)
- « faire du tort » ou « nuire à d'autres personnes » (GA-M-28)



Conceptions de la tricherie critères moraux

**Envisager la triche comme un jeu contre les autres
plus qu' un jeu contre la règle :**

« c' est une chose de tricher le jeu, mais c' est une autre chose de tricher les gens de ta communauté »
(GC-M-22)



Conceptions de la tricherie critères pratiques

Pratiques qui ont des effets sur le jeu ou sur la puissance d'agir du joueur:

- influencent la « logique du jeu » (NG-M-24) et non seulement le « visuel » (PAB-M-29) ou « l'interface du jeu » (DD-M-30)
- rendent le personnage « plus fort » et non seulement l'information plus accessible au joueur (AD-M-32)
- permettent de « faire quelque chose qui ne serait pas réalisable autrement » (PAB-M-29)
- ne sont pas « *roleplay* » (DL-M-22)



Motivations à tricher principe d' utilité

Juger la valeur d'une action selon sa capacité à combler ses besoins personnels (Jacquet, 2009 : 92).

Juger la valeur d'une action selon sa capacité à maximiser le bien-être de la communauté (Hume, 1739).



Motivations à tricher principe d' utilité

Les joueurs qui trichent pour leur unique bénéfice:

- sont « axés sur leur propre besoin plutôt que sur le besoin de l'ensemble » (GC-M-22)
- adoptent un « comportement égoïste » pour s'enrichir « aux dépens des autres » (OG-M-23),
- pour obtenir un « rendement constant » (GC-M-22) ou pour finir le jeu « en une journée » (SC-M-34).
- ont le « sentiment d'avoir accompli quelque chose quand ils finissent le jeu » (SC-M-34)



Motivations à tricher principe d' utilité

Ce type de tricheur correspond à:

la figure du « rebelle » ou du « délinquant » qui « s'écarte volontairement des normes pour les contourner à son strict profit » (Pesqueux, 2009 : 234).



Motivations à tricher principe d' utilité humien

Les joueurs légitiment la tricherie qui:

- redonne à la communauté plus qu'elle en enlève (FC-M-22)
- est « utilisée à bon escient », permet d'« aider les gens » comme le fait « Robin Hood » (GC-M-22)



Motivations à tricher principe d' utilité humien

Ce type de tricheur correspond en quelque sorte à:

la figure du « révolutionnaire » qui s'attaque aux principes sur lesquels se fondent les normes dans un effort de remplacement et de renouvellement
(Pesqueux, 2009 : 234-235).



Motivations à tricher principe d' utilité

Refuser de tricher dans une perspective utilitariste

- cela ne vaut pas le coup de tricher pour risquer de se faire bannir et de tout perdre (OG-M-23).
- c'est « risque[r] gros pour pas grand-chose » (SB-M-18)
- ce n'est pas aussi « rentable que ça en a l'air » (DD-M-30).
- il n'y a « rien à y gagner » (DG-M-21).



Motivations à tricher principe d' utilité humien

Dénigrer la triche sur la base du principe d'utilité humien:

- « il n'y a pas de côté positif » à mettre en branle une pratique qui est une « perte de temps intense pour tout le monde » (GC-M-22)
- « Le jeu est fait pour qu' on soit tout le monde ensemble. Si tu commences à arnaquer et à faire du tort aux autres, cela va juste nuire à la communauté » (GA-M-28)



Motivations à tricher principes moraux

Juger les pratiques de jeu pour elles-mêmes et non seulement pour les fins auxquelles elles sont supposées mener (Jacquet, 2009).



Motivations à tricher principes moraux

Refuser de tricher parce que:

- « il faut agir d'une façon socialement acceptable » (NG-M-24)
- ce n'est « pas honnête » et il n'y a pas de « mérite » à tricher (MG-F-20)
- ce n'est pas « juste pour les autres » (SL-M-26)
- « on ne fait pas aux autres ce qu'on ne voudrait pas se faire faire » (VC-M-25)



Motivations à tricher principes moraux

Accepter les formes de triche qui:

- ne font « pas de mal à personne » (OG-M-23)
- ne vont pas « nuire à quelqu’ un » (JG-M-27)
- ne « causent pas de tort » (SB-M-18)
- ne sont pas « vraiment méchantes » (DD-M-30)



Motivations à tricher principes moraux

Ce tricheur correspond à:

« la figure de l'homme vertueux » qui atteint la
« perfection morale » en jugeant les actions pour ce
qu'elles sont et non en fonction de leur utilité
(Jacquet, 2009 : 99).



Motivations à tricher esprit de jeu

Chercher « la meilleure façon de combiner les moyens en vue d'attendre une fin » sans se soucier du résultat final (Jacquet, 2004 : 97).

L’« action de jouer en elle-même » est une source de satisfaction plus importante que le résultat de cette action (Jacquet, 2009 : 96-97).



Motivations à tricher esprit de jeu

Tricher pour:

- le « buzz » (DD-M-30)
- pour « s’amus[er] » (VC-M-25)
- pour le « défi », pour se « marrer », pour ressentir l’ « énergie savoureuse » de la « manigance » (OG-M-23)
- pour le plaisir de « frustrer l’adversaire » (DG-M-21) et de le rendre « fou de rage » (NV-F-22)



Motivations à tricher esprit de jeu

Tricher pour *préserver* leur plaisir, c'est-à-dire pour:

- ne pas « perdre leur temps » (OG-M-23) à faire des actes « répétitifs » (NM-M-26)
- ne pas « chercher trop longtemps » (GC-M-29)
- « continuer à progresser » dans un jeu trop difficile (NG-M-24)
- maintenir leur plaisir tout au long de la quête (NG-M-24).



Motivations à tricher esprit de jeu

Refuser de tricher sous prétexte que:

- « cela tue l' esprit de jeu » (GC-M-29)
- cela rend le jeu « trop facile » (MG-F-20)
- « cela ruine le *gameplay* » (SB-M-18)
- « le plaisir vient de ce que l' on peut accomplir dans le cadre qui nous est donné par le jeu » (DS-M-31)
- il n' y a « aucun plaisir » à « *trivialiser* » le jeu au moyen de la triche (SC-M-34)



Motivations à tricher autres motifs

Hypothèse: l' anonymat dans les jeux vidéo en ligne crée un climat favorable à la triche, car les joueurs:

- se permettre dans le « virtuel » des choses qu’ ils ne feraient jamais dans la « vraie vie » (NV-F-22)
- ne peuvent pas se « faire retracer » (JG-M-27)
- se sentent « protégés » (WD-M-26) par de leur « espèce de costume » (l’ avatar) (NG-M-24).



Motivations à tricher

autres motifs

Nuancer l' hypothèse de l' anonymat pour expliquer la tricherie, car les joueurs:

- doivent maintenir la réputation de leur personnage auprès des autres joueurs pour ne pas être « ostracisés » ou « rejetés » (AD-M-32).
- se « connaissent par leur nom » et tissent des liens amicaux, que ce soit par l'entremise du *chat* vocal (OG-M-23) ou de rencontres périodiques (JG-M-27).



Motivations à tricher autres motifs

Tricher en raison de l'importance accordée aux gagnants:

- c'est obligatoire de le faire pour être « vraiment compétitif » (GC-M-29) et pour « avoir une chance dans le jeu » (SB-M-18).



Motivations à tricher autres motifs

Tricher pour se prémunir contre la triche de l'autre:

- si une guilde pense qu' une autre guilde utilise des *bots*, elle voudra en utiliser un à son tour pour compenser cette « concurrence déloyale » et rendre la situation plus « équitable » (GC-M-22).



Motivations à tricher autres motifs

Tricher par ignorance des règles :

- « sans s'en rendre compte » (DD-M-30)
- par « erreur » ou par mécompréhension du système (AD-M-32)



Motivations à tricher autres motifs

Paradoxe de la triche: elle est autant source de destruction que « source d'apprentissage » (Pesqueux, 2009 : 227-228):

- « Oui, j' ai triché. Mais c' était plutôt pour voir la réaction des joueurs, pour voir ce qu' ils feront, et voir jusqu' où ils peuvent accorder leur confiance à un parfait étranger. [...] Je l' ai fait par curiosité et j' avoue avoir été très satisfaite de moi » (NV-F-22)



Conséquences sanctions morales

- acquérir une « mauvaise réputation » (OG-M-23)
- perdre la « confiance » (AD-M-32), l’amitié (DG-M-47) ou l’« estime » des autres (MG-F-20)
- mettre en jeu la réputation des autres joueurs de sa communauté (JCG-M-19)



Conséquences sanctions légales

- disqualification (DG-M-21)
- dépossession (DL-M-22)
- suspension, amende, expulsion (FC-M-22)
- avertissement (DL-M-22)



Conséquences sociales

Affecter négativement les rapports sociaux entre les joueurs:

- instaurer un climat de tension et de « paranoïa » (JFJ-M-31-2)
- rendre l'interaction avec les inconnus « désagréable » (JFJ-M-31-2)



Conclusion